

Formulaire de soumission pour les documents auto-édités

Comme il est indiqué dans sa Materials Selection Statement (énoncé sur le choix des documents), la Bibliothèque publique de Winnipeg considérera la possibilité d'ajouter à sa collection des documents auto-édités. La Bibliothèque publique de Winnipeg vise à favoriser l'accès aux documents dont le contenu est particulièrement pertinent du point de vue local.

Pour soumettre votre document, veuillez remplir ce formulaire et y joindre toute critique professionnelle ou publicité (p. ex. article de journal ou de magazine) qui pourrait faciliter la prise de décisions par les bibliothécaires responsables des collections.

Titre : _____

Nom de l'auteur : _____

Qualifications de l'auteur (obligatoire pour les documents non romanesques) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Site Web : _____

Public visé : _____

Pourquoi ce document pourrait intéresser les usagers de la Bibliothèque publique de Winnipeg :

Vous pouvez déposer un exemplaire de votre travail, ainsi qu'une copie de ce formulaire dûment rempli à n'importe quelle succursale de la Bibliothèque publique de Winnipeg, ou le poster à :

Bibliothèque publique de Winnipeg
Bibliothécaires responsables des collections
251, rue Donald
Winnipeg (Manitoba) R3P 3C5

Lignes directrices applicables aux documents auto-édités

Comme il est indiqué dans sa Materials Selection Statement (énoncé sur le choix des documents), la Bibliothèque publique de Winnipeg considérera la possibilité d'ajouter à sa collection des documents auto-édités. La Bibliothèque publique de Winnipeg vise à favoriser l'accès aux documents dont le contenu est particulièrement pertinent du point de vue local.

Lignes directrices pour l'inclusion de la collection :

- Les auteurs devraient résider au Manitoba, la matière devrait être liée au Manitoba ou il devrait y avoir un intérêt local manifeste.
- Un formulaire doit être rempli pour chaque document soumis.
- Les documents soumis deviennent la propriété de la Bibliothèque publique de Winnipeg.
- Si le document n'est pas ajouté à la collection, il sera inclus dans les documents de la vente des livres de la bibliothèque du Millénaire, à moins que d'autres dispositions ne soient prises.
- Des exemplaires supplémentaires pourraient être achetés en suivant les directives de l'énoncé sur le choix des documents. Dans la mesure du possible, la Bibliothèque publique de Winnipeg achètera les exemplaires supplémentaires de vendeurs ou de libraires locaux approuvés.
- Les documents devraient avoir été publiés dans la dernière année.
- Les documents doivent être propres et sans dommages ni odeurs.
- Présentement, la Bibliothèque achète les livres numériques par l'entremise d'OverDrive. Pour savoir comment faire ajouter votre document à leur inventaire, veuillez vous rendre à la section Publishers de company.overdrive.com ou leur écrire, à pubinfo@overdrive.com.